



# FRAPNA

Contact : Marc Papillon  
Tél. : 06.82.57.21.27  
Courriel : marc.papillon@frapna.org

M. PHILIPPE ALLIMANT  
DIRECTEUR  
4 PLACE LAENNEC  
BP 1013  
26 015 VALENCE CEDEX

**Objet** : Projet de piste forestière de 2 km, prévue en forêt domaniale d'Aiguebelle dans la zone naturelle du Cirque de Vivier, commune de Cornillon, Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Valence, le 8 février 2016

Monsieur le Directeur,

Les services de la Direction départementale des territoires de la Drôme (DDT 26) instruisent financièrement le projet de piste forestière cité en objet et ceci à la demande du service départemental de l'Office national des forêts (ONF 26).

Le Cirque de Vivier constitue un haut lieu de la biodiversité dans la vallée de l'Oule et plus globalement au sein du nouveau Parc naturel régional des Baronnies provençales. Situé sur le versant très escarpé qui domine à l'Ouest le prestigieux « Pas des ondes » traversé par l'Oule, le Cirque de Vivier constitue une zone naturelle de quiétude pour l'ensemble de la faune ; un type de milieu de plus en plus rare et précieux. Son intérêt patrimonial faunistique dépasse largement le plan local avec, par exemple, des espèces rares, prestigieuses et fragiles comme le Grand Duc, l'Aigle royal ou le Circaète, tous les trois reproducteurs sur le site.

Le Cirque de Vivier se situe dans le voisinage immédiat de la Zone de protection spéciale (ZPS 8212019) « Baronnies gorges de l'Aygues ». Son intégration à l'intérieur du périmètre de cette ZPS était hautement justifiée sur un plan scientifique. Ce sont des considérations totalement étrangères à la biologie et à la protection des espèces qui n'ont pas permis d'aboutir.

Cette zone très favorable à la reproduction du Vautour moine (trois nids construits) est incluse en totalité dans le périmètre d'une Zone de sensibilité majeure (ZSM) concernant cette espèce très menacée au niveau européen et qui fait l'objet d'un plan de sauvegarde national (Plan national d'action – PNA Vautour moine) financé par l'Etat (DREAL Rhône-Alpes) en ce qui concerne la Drôme ; l'ONF siège officiellement dans le comité de pilotage de ce PNA.

L'ONF et l'association « Vautours en Baronnies » (VEB) ont signé très récemment une convention pour la protection du Vautour moine qui, comme vous le savez, se reproduit exclusivement sur les arbres et qui ne compte que 9 couples cantonnés dans les Baronnies (2015). Le 26 septembre 2013, la Direction régionale Rhône-Alpes de l'ONF a signé avec la LPO Région une convention qui l'engage à protéger, voire développer la biodiversité dans les forêts domaniales et autres forêts soumises. Cette convention régionale s'inscrit précisément dans le prolongement d'une convention cadre nationale (13 avril 2012) scellant un engagement de l'ONF à veiller à une meilleure protection de la nature à travers « [...] la conservation de l'avifaune et des ses habitats en forêt relevant du régime forestier, dans toutes ses composantes. [...] ».

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE  
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna-drome.org>  
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature reconnue d'utilité publique • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*

L'impact paysager sera très fort et visible depuis le plan d'eau de Cornillon et le Pas des ondes.

Il sera matériellement impossible d'interdire ce tronçon de piste aux groupes de randonneurs et plus généralement à la circulation motorisée des deux roues. Sans compter l'inévitable augmentation de la pression de chasse sur des espèces, localement en déclin, comme le chamois.

Nous ne nous étendrons pas sur l'aspect économique du projet qui, en matière de bénéfice net, est, selon nos informations, déficitaire.

L'argument « lutte contre l'incendie » apparaît plus comme un prétexte destiné à attirer les aides publiques (Europe-Etat) qui permettent de financer 80 % du projet estimé à plus de 85 000 Euros. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler ici et comme vous le savez, que toutes les analyses des départs de feu touchant la forêt montrent que l'ouverture des pistes constitue un facteur de risque majeur.

Les grands bénéficiaires de ce projet seront les chasseurs adjudicataires et certains observateurs y voient le motif principal du projet.

En conclusion :

- Le projet de piste du cirque de Vivier situé dans la forêt domaniale d'Aiguebelle sur la commune de Cornillon et dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales n'apparaît pas comme une nécessité, ni en matière d'exploitation forestière, ni en matière de lutte contre l'incendie.
- Son intérêt économique est très loin d'être démontré.
- L'impact du projet sur la biodiversité en général, et sur plusieurs espèces rares patrimoniales est particulièrement néfaste et les effets seront irréversibles.
- L'impact paysager sera très fort.
- Ce projet est contraire aux engagements pris par l'ONF à travers les conventions passées avec la LPO, tant au niveau national que régional. Il est contraire aux engagements pris par l'ONF à travers la récente convention signée avec l'association « Vautours en Baronnies » et dont l'objet principal est de garantir la protection du Vautour moine.

La FRAPNA Drôme s'étonne que les associations de protection de la nature et particulièrement la LPO et « Vautours en Baronnies » qui avaient conventionné avec l'ONF, n'aient pas été associées en amont à l'élaboration du projet.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons instamment de conclure à l'abandon définitif du financement du projet de piste forestière dans la forêt domaniale d'Aiguebelle.

En restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments dévoués à la protection de la nature.

Pour le Conseil d'Administration,  
Didier Ariagno, Président



**Copie électronique :**

- ONF Drôme,
- ONF Régional,
- DREAL Rhône-Alpes,
- DREAL Aquitaine (coordinatrice PNA- Vautour moine),
- Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Conseil départemental 26, service environnement
- LPO France, mission rapace,
- LPO Drôme,
- LPO Région,
- Association Vautours en Baronnies.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE

Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : [frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org) • Site : <http://www.frapna-drome.org>

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature reconnue d'utilité publique • Délégation de France Nature Environnement

*La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.*